



**PROCÈS VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
DU 27 FEVRIER 2023**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt février deux mille vingt-trois s'est réuni à la mairie le vingt-sept février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel DUTHEIL, maire.

**Étaient présents** : Monsieur Michel DUTHEIL, Madame Pascale MAYEUR, Monsieur Dominique BORDIER, Madame Anita MENANT, Monsieur Guy DESILES, Monsieur Jean-Luc AUBERT, Madame Annette FOUSSARD, Monsieur Christophe RETIF, Madame Emilie BORDIER, Madame Edith SACHER.

**Absents excusés** : Madame Marie-France REYMOND, Monsieur Nicolas CAUCHAS, Madame Ghislaine MOUCHARD (donne pouvoir à Dominique BORDIER), Madame Marie-Dominique GILLE-AYBES, Monsieur Sofiane KISSOUM.

Madame Emilie BORDIER a été élue secrétaire de séance sur proposition de Monsieur le maire.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'ajout des points suivants :

- Autorisation de dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds vert recyclage foncier.

L'assemblée municipale valide l'ajout de ce point.

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

- 1) Autorisation de dépôt d'une demande de subvention auprès du département dans le cadre des crédits délégués de la Banque des Territoires pour l'étude sur la micro-crèche,
- 2) Autorisation de dépôt d'une demande de subvention d'aide à l'ingénierie départementale auprès du Conseil départemental de la Sarthe pour l'étude sur la micro-crèche,
- 3) Autorisation de dépôt d'une demande de subvention auprès du département dans le cadre des crédits délégués de la Banque des Territoires pour l'étude sur la mise en place d'un système de chauffage par géothermie dans les bâtiments communaux,
- 4) Autorisation de dépôt d'une demande de subvention auprès du fonds chaleur pour l'étude sur la mise en place d'un système de chauffage par géothermie dans les bâtiments communaux,
- 5) Autorisation de dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du fonds vert recyclage foncier
- 6) Questions diverses

---

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

**1- AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DES CREDITS DELEGUES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES POUR L'ETUDE SUR LA MICRO-CRECHE**

Délibération N°DCM-020-23

Monsieur le maire expose à l'assemblée municipale que pour avancer sur la proposition de créer une micro-crèche dans une partie de l'actuelle maison médicale, il convient de se rapprocher d'un maître d'œuvre afin d'effectuer une étude de faisabilité.

Pour ce faire, le cabinet d'architecte Vallienne Architecture a proposé de réaliser la mission moyennant la rémunération forfaitaire de 6 600 € HT.

La Ville de La Chartre-sur-le-Loir étant Petites Villes de Demain, Monsieur le maire propose à l'assemblée municipale de se prononcer sur l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès du département dans le cadre des crédits délégués de la Banque des Territoires, de signer l'ensemble des documents liés à cette demande de subvention et d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant
<i>Etude de faisabilité</i>	6 600 €	<i>Crédits délégués de la Banque des Territoires</i>	3 300 €
		<i>Conseil départemental 72</i>	1 980 €
		<i>Autofinancement</i>	1 320 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 600 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 600 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de déposer la demande de subvention auprès du département dans le cadre des crédits délégués de la Banque des Territoires, d'approuver le plan de financement présenté et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Mme SACHER trouve dommageable de ne demander qu'au cabinet Vallienne. Monsieur le Maire répond qu'il connaît bien le dossier sur la petite enfance, et que les délais proposés sont assez rapides.

**2- AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION D'AIDE A L'INGENIERIE DEPARTEMENTALE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SARTHE POUR L'ETUDE SUR LA MICRO-CRECHE**

Délibération N°DCM-021-23

Monsieur le maire propose de solliciter l'aide départementale liée à l'ingénierie dans le cadre de nouveaux projets.

La Ville de La Chartre-sur-le-Loir étant Petites Villes de Demain, Monsieur le maire demande à l'assemblée municipale de se prononcer sur l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès du département dans le cadre de l'aide départementale à l'ingénierie, de signer l'ensemble des documents liés à cette demande de subvention et d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant
<i>Etude de faisabilité</i>	6 600 €	<i>Crédits délégués de la Banque des Territoires</i>	3 300 €
		<i>Conseil départemental 72</i>	1 980 €
		<i>Autofinancement</i>	1 320 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 600 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 600 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de déposer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Sarthe dans l'aide à l'ingénierie, d'approuver le plan de financement, et de d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

**3- AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DES CREDITS DELEGUES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES POUR L'ETUDE SUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE CHAUFFAGE PAR GEOTHERMIE DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX**

Délibération N°DCM-022-23

Monsieur le maire expose à l'assemblée municipale que pour faire face à l'augmentation des coûts liés à l'énergie, une réflexion est menée pour le changement de système de chauffage dans trois bâtiments communaux : la maison médicale, la mairie et le gymnase Guy Lacroix.

Pour ce faire, des demandes de devis ont été faites.

La Ville de La Chartre-sur-le-Loir étant Petites Villes de Demain, Monsieur le maire demande à l'assemblée municipale de se prononcer sur l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès du département dans le cadre des crédits délégués de la Banque des Territoires, de signer l'ensemble des documents liés à cette demande de subvention et d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant
<i>Etude de faisabilité</i>	<i>13 561 €</i>	<i>Crédits délégués de la Banque des Territoires (10%)</i>	<i>1 356 €</i>
		<i>Fonds chaleur CD 72 (70%)</i>	<i>9 492 €</i>
		<i>Autofinancement</i>	<i>2 713 €</i>
<b>TOTAL</b>	<b>13 561 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13 561 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de déposer la demande de subvention auprès du département dans le cadre des crédits délégués de la Banque des Territoires, d'approuver le plan de financement présenté et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

**4- AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS CHALEUR POUR L'ETUDE SUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE CHAUFFAGE PAR GEOTHERMIE DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX**

Délibération N°DCM-023-23

Monsieur le maire expose à l'assemblée municipale que pour faire face à l'augmentation des coûts liés à l'énergie, une réflexion est menée pour le changement de système de chauffage dans trois bâtiments communaux : la maison médicale, la mairie et le gymnase Guy Lacroix.

Pour ce faire, des demandes de devis ont été faites.

La Ville de La Chartre-sur-le-Loir étant Petites Villes de Demain, Monsieur le maire demande à l'assemblée municipale de se prononcer sur l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès du Fonds Chaleur au sein du Conseil départemental de la Sarthe, de signer l'ensemble des documents liés à cette demande de subvention et d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant
<i>Etude de faisabilité</i>	<i>13 561 €</i>	<i>Crédits délégués de la Banque des Territoires (10%)</i>	<i>1 356 €</i>
		<i>Fonds chaleur CD 72 (70%)</i>	<i>9 492 €</i>
		<i>Autofinancement</i>	<i>2 713 €</i>
<b>TOTAL</b>	<b>13 561 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13 561 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de déposer la demande de subvention auprès du département dans le cadre du Fonds Chaleur, d'approuver le plan de financement présenté et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

## 5- AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU FONDS VERT RECYCLAGE FONCIER

Délibération N°DCM-024-23

Monsieur le maire présente à l'assemblée municipale le projet de valorisation d'une dent creuse et mise en valeur du Loir. Pour cela, il y a le projet d'aménagement d'une passerelle piétonne, l'aménagement de 22 places de stationnement, et l'aménagement du bord de Loir avec la végétation locale et le mobilier urbain.

Un nouveau dispositif de l'Etat permettant de venir en aide aux communes vient d'apparaître. Dans le cadre du projet cité, la ville de La Chartre-sur-le-Loir étant Petites Villes de Demain, Monsieur le maire soumet le plan de financement ci-dessous et l'autorisation de déposer le dossier de subvention et de signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Dépenses	Coût en € HT	Recettes	En €	%
Travaux parking	109 922,50 €	DETR	136 390 €	50 %
Travaux aménagement paysager	22 000 €	Fonds vert Recyclage foncier	81 834 €	30 %
Travaux passerelle	104 400 €			
Maîtrise d'œuvre	18 905,80 €			
Contrôleur technique	4 726,45 €			
Contrôleur SPS	4 726,45 €			
Etude d'exécution passerelle	8 100 €	Autofinancement	54 557,20 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>272 781,20 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>272 781,20 €</b>	<b>100 %</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de déposer la demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds vert recyclage foncier, d'approuver le plan de financement présenté ci-dessus, et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

## 6- QUESTIONS DIVERSES

### Travaux rue de Châtillon

Monsieur le maire informe que les travaux ont débuté ce matin.

**Prochaine réunion de Conseil municipal :** Lundi 27 mars 2023 à 20h30.

*Séance levée à 19h30.*

Signatures :

Michel DUTHEIL

~~Marie-France REYMOND~~

Christophe RETIF

Pascale MAYEUR

Dominique BORDIER

~~Sofiane KISSOUM~~

Edith SACHER

~~Christine MOUCHARD~~

Guy DESILES

Anita MENANT

Jean-Luc AUBERT

Annette FOUSSARD

Emilie BORDIER

~~Marie-Dominique GILLE-AYBES~~

~~Nicolas CAUCHAS~~